

Plus de bénévoles pour moins de violence



Croquis dessiné par Constance Perrot

I. Mise en œuvre du projet

1. Introduction

Dès que le Groupe Europe où sont actuellement représentés 5 pays européens (Allemagne, Angleterre, Belgique, France et Pays-Bas) a appris qu'une nouvelle version du concours d'idées « On y va » était lancée, il décida de présenter sa candidature. Ce Groupe Europe informel, affilié à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (F) et fortement soutenu par le Forum Européen de Politique Criminelle Appliquée (D) avait déjà mené 3 projets européens. L'un de ces projets (*Des citoyens intègrent des citoyens*) avait fait l'objet d'un soutien dans le cadre du Concours d'idées (2011-2012). Ils avaient tous pour but d'échanger sur les bonnes pratiques et de promouvoir le bénévolat en prison au niveau européen. Afin de respecter l'ouverture du projet à trois pays européens, l'EFK (D) (responsable juridique du projet), l'ANVP (F) et la National Association of Official Prison Visitors (NAOPV (GB)) se sont engagés comme partenaires officiels du projet tout en y intégrant des représentants d'associations belge et néerlandaise, membres du Groupe Europe.

Les représentants des associations de visiteurs de prison sont certes conscients du fait que les bénévoles en prison – représentants de la société civile à laquelle ils appartiennent - sont animés d'un esprit commun. Ils souhaitent apporter un bout de normalité quotidienne, d'air frais et proposer une relation de confiance de citoyen à citoyen en prison, milieu fermé tant

au sens propre qu'au sens figuré du terme. Mais à travers les nombreux échanges qu'ils ont pu organiser grâce à divers soutiens financiers indispensables (toutes les personnes agissent à titre bénévole) ils se sont cependant rapidement aperçu que leur engagement se déclinait de moult manières selon les conditions dans lesquelles ils peuvent intervenir et le rôle qu'ils s'impartissent ou qu'il leur est imparti.

Comment alors saisir ce qui les lie mais aussi différencie ? Très vite les membres du Groupe Europe habitués à collaborer malgré les différences de culture et de structures ont eu l'idée de lancer une enquête auprès des bénévoles dans les cinq pays nommés plus haut.

2. Mise en œuvre concrète du projet, premières étapes

Conscients aussi du fait que cette enquête, même si elle était élaborée à titre bénévole, nécessitait le soutien de professionnels, l'équipe a fait appel à une équipe scientifique de Lille 3 qui a répondu positivement à sa demande et accepté de devenir la cheville ouvrière du projet, ceci à titre bénévole. *Nous remercions cette équipe tout particulièrement.*

Dans un premier temps l'équipe du projet a travaillé sur les questions qui pourraient être posées aux bénévoles engagés dans les 5 pays représentés au sein du Groupe Europe. Pour ce faire elle s'est réunie une première fois à Paris en juin 2016.



L'équipe du projet Paris juin 2016¹ ; les 5 pays sont représentés

Suite à cela le premier jet du questionnaire a été soumis à l'équipe scientifique composée d'une Professeur en Psychologie & Justice et deux chercheurs associés² du laboratoire associé " PSITEC " de l'Université de Lille 3 qui, de suite, nous a invités à réfléchir sur ce qu'on entend par « bénévole ».

¹ Photo prise à Paris le 27 juin 2016 par un professionnel de l'ANVP

² Maïté Brunel, Maître de conférences en psychologie sociale et psychologie judiciaire et Olivier Janssen, Maître de conférences en psychologie

En effet si on parle en Angleterre de « Prison Visitors » et aussi bien en Belgique qu'en France de « Visiteurs de Prison » on parle en Allemagne « d'accompagnateurs bénévoles ». En Angleterre le « *Visitor* » ne peut que mener des entretiens individuels avec une personne détenue à l'intérieur des murs de la prison. En Belgique et en France le visiteur propose essentiellement un accompagnement personnel à l'intérieur de la prison, mais un visiteur en France peut aussi éventuellement, comme en Allemagne, proposer – à côté d'entretiens individuels – diverses activités culturelles de groupe, et depuis peu l'accompagnement à l'extérieur d'une personne sous « contrainte pénale ». Pour finir on a retenu le terme de « bénévole » qui s'adapte à toutes les activités. Cependant nous nous sommes concentrés sur la fonction du « visiteur » car il eût été impossible de tout reprendre dans le cadre de l'enquête. Les participantes et participants anglais avaient souligné qu'il fallait limiter l'enquête au terme de « Visitor ». Sinon on risquait de ne pas pouvoir accepter le questionnaire.

Une fois la version définitive du questionnaire formulée en français³ il a fallu la traduire dans 3 autres langues (allemand, anglais et néerlandais). Ce travail a été accompli par des membres de l'équipe, plusieurs d'entre eux étant bilingue voire trilingue. Puis l'équipe scientifique a créé un lien électronique permettant de répondre de manière tout à fait anonyme au questionnaire. Dans quelques cas seulement des bénévoles ont utilisé la version papier. Une fois les réponses enregistrées les réponses en langues allemande et néerlandaise ont été traduites par des membres de l'équipe. 476 personnes au total ont répondu au questionnaire... dont de nombreuses en provenance de la France.

3. Quelques difficultés rencontrées

- L'ancrage institutionnel
Enthousiasmés que nous étions et en raison de notre excellente collaboration au sein de l'équipe européenne responsable du projet nous n'avons pas réalisé à quel point la distribution du questionnaire s'avérerait difficile. D'une part il existe des associations autonomes de visiteurs et d'autre part d'autres soumises à d'autres institutions. Là où elles sont autonomes il n'y a eu aucune difficulté à envoyer le questionnaire aux membres. Dans d'autres les professionnels ont décidé si oui ou non ils enverraient le questionnaire... D'où les différences dans le nombre de réponses d'un pays à l'autre
- Les attentes
Bien que les associations semblent être très au clair sur ce que les bénévoles peuvent faire ou non, les attentes des citoyennes et citoyens qui s'engagent bénévolement en prison varient beaucoup. L'enquête a montré qu'elles vont de simples entretiens confidentiels jusqu'à un accompagnement intensif à l'extérieur des murs... Cet état de fait entraîne d'importantes discussions au sein des bureaux et conseils d'administration des associations qui doivent s'interroger sur la diversité des attentes. Et il ne faut pas oublier qu'il existe des bénévoles qui ne sont rattachés à aucune ONG. Il devient alors difficile de savoir quelles sont leurs attentes
- L'interdiction faite aux visiteurs de prison anglais par le Ministère de la Justice de répondre au questionnaire.

³ Le rapport est écrit en français car il est la langue véhiculaire du Groupe Europe

Malgré ces difficultés l'équipe du projet peut être fière des résultats obtenus. En effet s'il existait déjà quelques études sur le bénévolat en prison, celle qui vient d'être effectuée est la toute première d'ordre psychosociale. Dans ce contexte 4 grands thèmes ont été abordés : les

- Motivations
- Représentations d'un visiteur de prison,
- Activités des visiteurs de prison et
- Collaborations des visiteurs de prison.

4. Colloque à Speyer (D)

Fin novembre lors d'un colloque intermédiaire organisé à Speyer (D) intitulé « *De quels bénévoles avons-nous besoin ?* », une chercheuse de l'université de sciences appliquées d'Esslingen (Bade-Wurtemberg) a présenté les résultats d'une enquête faite près de personnes détenues dans ce Land pour savoir quelles sont les attentes des personnes détenues envers les bénévoles. Cette enquête fut présentée aussi à Strasbourg.



Une partie des participants, Speyer novembre 2016

5. Colloque final à Strasbourg

Le colloque final qui a eu lieu à Strasbourg du 11 au 14 mai 2017 a permis de présenter les résultats bruts de l'enquête scientifique « *Plus de bénévoles pour moins de violence* »⁴



Nathalie Lionet, Professeur de Psychologie Sociale, Lille 3 (F)

⁴ Ces résultats seront repris dans un article qui sera publié sous peu sur le site internet de l'EFK. Ceci vaut aussi pour les autres interventions

Et d'entendre des interventions :

- sur les chances offertes aux bénévoles de pouvoir intervenir en prison



Professeur Günter Rieger, Professeur de Sciences Sociales, Université de Sciences Appliquées Stuttgart (D)

Günter Rieger est intervenu pour la troisième fois dans le cadre de colloques européens organisés par l'EFK et l'ANVP et a mis en exergue la persévérance et la ténacité de ces associations !

- la situation des personnes détenues étrangères



Nick Hammond, EuroPris⁵ (NL et GB) et Maryvonne de Vitton, ANVP (F), interprète

- Les attentes des personnes détenues par rapport aux bénévoles



Sabine Schneider, Professeur de Sciences Sociales et Andrea Janßen, Professeur de sociologie Université de sciences appliquées, Esslingen (D)

⁵ The European Organisation of Prison and Correctional Services, ONG collaborant avec le Conseil de l'Europe

En dehors de ces interventions nous avons eu l'honneur de recevoir des hôtes de marque le vendredi 12 mai, en la personne de Bénédicte King de l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg. Elle a prononcé quelques mots mettant en valeur notre projet. Par ailleurs elle a écrit dans un rapport publié sur le site internet⁶ de « On y va » : « *L'équipe On y va a tenu à (y) assister car le projet correspond complètement à l'esprit du concours. Il est porté activement par plusieurs institutions en Europe et la plus-value de cette coopération pour tout le domaine est évidente.* »



Bénédicte King de l'équipe « On y va »

Et de Patrick Müller, membre du CPT⁷



Patrick Müller, membre du Secrétariat du CPT près du Conseil de l'Europe, chargé des Recherches, stratégies d'information et contacts avec les médias

Patrick Müller a partagé le repas de midi avec les participants au colloque et consacré l'après-midi à une présentation du CPT pour répondre ensuite aux nombreuses questions posées par les participants. Le soir même il a envoyé un mail dans lequel il écrivait : « *Merci encore pour la rencontre avec votre groupe, c'était un échange fort intéressant !...Bonne*

⁶ Voir newsletter n°11

⁷ Comité européen pour la prévention de la torture est peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

suite et fin de conférence, et bonne continuation dans votre travail important... » Qu'il est accepté de venir et d'accorder tant de temps à notre groupe est la preuve de l'intérêt que porte le CPT aux contacts avec des personnes du terrain et, dans notre cas précis, des représentants de nos sociétés civiles qui entrent en prison sans être enfermés dans un système.

II. Quelles premières leçons tirer de ce projet actuellement ?

1. Au niveau de la collaboration

Nos partenaires anglais, en raison de l'interdiction faite aux membres de la NAOPV par le Ministère de la Justice de répondre au questionnaire, n'ont pas pu participer comme ils le souhaitent au projet. Pourtant ils ont suivi nos travaux avec grand intérêt. La NAOPV a été représentée à Paris et à Strasbourg. Quant au reste de l'équipe, le travail a été très constructif. Pour la plupart d'entre nous nous travaillons ensemble depuis plusieurs années et savons respecter nos différences ce qui nous permet de nous entendre rapidement et de prendre des décisions communes sans problèmes majeurs. En raison des obligations des uns et des autres, qu'elles soient professionnelles ou encore bénévoles et des distances géographiques qui nous séparent, nous avons beaucoup partagé par mail. Là non plus pas de difficultés majeures...

2. Ouverture à d'autres institutions

Nous pouvons vraiment être fiers d'avoir pu travailler avec des personnes si compétentes, les accueillir et entendre. Nous leur en sommes très reconnaissants. Que nous en soyons arrivés là est le fruit de la politique des petits pas que nous pratiquons depuis que nous travaillons en commun. Grâce à des contacts personnels noués par les uns et les autres lors de divers colloques souvent à dimension européenne nous avons réussi non seulement à nous faire entendre mais encore reconnaître. Lors des préparations de ce colloque nous n'avons essuyé aucun refus de la part des intervenantes et intervenants lorsque nous les avons contactés, au contraire. Le soutien de l'équipe scientifique de Lille fut accordé de suite.

3. Mise en réseau

Non seulement les liens créés entre nos associations se sont renforcés mais de nouveaux liens se sont créés, entre autres entre les intervenants eux-mêmes. Ils envisagent de communiquer entre eux. Ainsi Nick Hammond d'EuroPris et Nathalie Lionet de Lille 3 prévoient d'organiser des conférences video pour les étudiants. Andrea Janßen et Sabine Schneider veulent échanger avec Nathalie Lionet sur leurs enquêtes respectives.

4. Public visé

Si environ 500 personnes ont répondu au questionnaire le nombre de personnes contactées est beaucoup plus élevé mais impossible à chiffrer puisque l'envoi du questionnaire s'est fait par le biais des diverses associations.

III. Quels projets pour l'avenir?

Nous avons, au cours des années, donné beaucoup de place aux échanges entre intervenants du terrain au-delà des frontières. Ceci a abouti entre autres à ce que nous avons appelé « *Recommandations européennes pour le bénévolat en milieu pénitentiaire* »⁸. De ce fait nous avons accumulé des expériences qui nous invitent à :

1. Mettre en commun notre énergie en remettant en question des représentations parfois bien incrustées dans nos sociétés respectives sur notre engagement. Si il est clair que la personne détenue (elles ne sont pas toutes concitoyennes au sens juridique du terme lorsqu'elles se séjournent que provisoirement dans le pays dans lequel elles sont détenues) est au cœur de nos préoccupations, il est tout à fait légitime de s'interroger sur la possibilité d'un engagement dépassant le cadre d'un accompagnement individuel intra-muros. L'important est que chacune, chacun puisse décider de ce qui est faisable dans son cas. L'ANVP connaît actuellement un tel processus. Plusieurs membres de cette institution sont parmi nous, ici, à Strasbourg.

2. Devenir plus visibles et plus audibles

Nous avons franchi une première étape avec nos recommandations européennes. Ceci a visiblement porté ses fruits puisque :

- Ces recommandations ont trouvé une application pratique en Bade-Wurtemberg et
- Suite à notre colloque Patrick Müller nous conseille de les publier tout en en changeant l'intitulé pour ne pas provoquer de quiproquo.

Mais cela ne suffit pas.

Nous savions que nous ne pouvions pas fonder d'association européenne mais peut-être arriverons-nous à surmonter cette difficulté en fondant une ONG internationale. Patrick Müller nous a mis sur cette piste à la fin de son intervention. Sans cette structure qui donnerait bien sûr beaucoup plus de poids à notre travail nous avons déjà pu inviter nos associations à s'ouvrir et à renouveler leurs idées. Pour ce faire le dialogue et l'échange avec nos partenaires européens est essentiel. Ce projet en est un très bon exemple. Organiser des rencontres et des colloques constitue un gros facteur financier. Même si cela demande beaucoup de temps et d'énergie, denrées très rares pour des professionnels qui s'engagent bénévolement, cela vaut la peine de poser sans cesse sa candidature lorsque des fonds sont mis à disposition. Il faut savoir être créatif.

3. Mieux communiquer avec les institutions publiques localement ainsi qu'avec les instances européennes

Rester entre nous et éventuellement se contenter de critiquer les institutions publiques locales ou les instances européennes rend notre regard moins vif et ferme des portes. Même si la personne détenue a besoin de toute notre attention personnelle et y a droit, il ne faut pas oublier le fait qu'elle est inscrite dans un système compliqué difficile à saisir. Même si en tant que « simples représentant(e)s de la société » nous apportons un souffle nouveau, un bout de normalité et de quotidien dans la prison nous ne pouvons pas oublier les obligations que nous avons envers elle, même en cas de critique justifiée.

⁸ Texte produit en commun en 2011 par nos associations suite à un projet financé par l'Union Européenne. Ce texte est accessible sur le site internet de l'ANVP en langue française et celui de l'EFK en langue allemande, anglaise tchèque et russe

Oui à une critique constructive, non à une critique destructrice. Citons ici un petit exemple extrait du quotidien de la prison : lors d'une rencontre transfrontalière une bénévole s'est plainte du manque de collaboration des surveillants : elle doit attendre toujours si longtemps avant qu'on ne lui amène « son » détenu. Un surveillant présent lui a expliqué clairement que, si le nombre de personnes détenues augmente en prison, le nombre de surveillants, lui, n'évolue pas en conséquence... La communication permet de résoudre des conflits.

4. Et pourquoi ne pas penser à une publication reprenant nos travaux durant nos longues années de collaboration

Ce sur quoi nous avons travaillé avec beaucoup de zèle pourrait être revu et devenir l'objet d'une publication commune. Nous y réfléchissons tout en étant conscients du fait que ceci constituera une grosse charge de travail et sera une opération coûteuse. Si nous arrivons à nous mettre d'accord pourquoi ne pas envisager une nouvelle candidature au concours d'idées. Nous aurions tout à gagner et rien à perdre ...

IV. Conclusion

Nous avons terminé notre colloque en nous interrogeant sur les points suivants :

- Que pouvons-nous retransmettre à nos « collègues » dans nos pays respectifs ?
- Comment pouvons-nous les amener ainsi que les responsables de nos associations à en tirer des leçons et les mettre en pratique ?
- Comment concevons-nous notre avenir ?
- Et avec quel but ?

Si ce colloque constituait une étape décisive, clôture officielle du projet dans le cadre du concours d'idées, il était et est en même temps une invitation à aller de l'avant dans notre aventure commune ayant pour but de promouvoir le bénévolat en faveur des personnes détenues.



Une partie des participants Strasbourg, 13 mai 2017 ; 6 pays sont représentés sur cette photo, le participant suisse nous ayant déjà quitté.